

Note d'information

CRÉDITS POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES EN 2020

Les présentes exigences s'appliquent à tous les élèves souhaitant obtenir le diplôme de fin d'études secondaires de la Nouvelle-Écosse en 2020.

Les élèves doivent obtenir au moins 18 crédits pour pouvoir obtenir le diplôme de fin d'études secondaires. Sur ce total de 18 crédits, sept au plus peuvent être des crédits de 10^e année et cinq au moins doivent être des crédits de 12^e année.

Voici la liste des crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires :

Langue, communication et expression

- ❖ 3 crédits en langue, un à chaque niveau scolaire
- ❖ 1 crédit en arts : danse, théâtre, musique ou arts visuels

Sciences, mathématiques et technologie

- ❖ 3 crédits en mathématiques (un crédit à chaque niveau scolaire)
- ❖ 2 crédits en sciences : un pour un cours de sciences de 10^e année en biologie, chimie ou physique et un autre cours approuvé de sciences
- ❖ 1 autre crédit en sciences ou en technologie : la liste des cours admissibles se trouve dans le document Programmes des écoles publiques (PEP), dans les catégories des sciences, des métiers spécialisés, de la technologie, de l'intégration de la technologie et des TIC

Développement personnel et société

- ❖ 1 crédit en éducation physique : les crédits admissibles comprennent le cours d'éducation physique de 10^e année, le cours d'éducation physique de 11^e année, le cours de danse de 11^e année, le cours de leadership en condition physique de 11^e année, le cours de vie active de 11^e année, le cours de yoga de 11^e année, le cours d'éducation physique de 12^e année et le cours de leadership en éducation physique de 12^e année
- ❖ 1 cours d'histoire canadienne : cours d'études afro-canadiennes de 11^e année, cours d'histoire canadienne de 11^e année, cours d'histoire gaélique de 11^e année, cours d'études acadiennes de 11^e année ou cours d'études mi'kmaw de 11^e année
- ❖ 1 cours d'études planétaires : cours de géographie planétaire de 12^e année, cours de géographie planétaire avancée de 12^e année, cours d'histoire planétaire de 12^e année, cours d'histoire planétaire avancée de 12^e année, cours de politique planétaire de 12^e année ou cours de politique planétaire avancée de 12^e année

Parmi les 18 crédits obligatoires pour le diplôme de fin d'études secondaires, dans la plupart des cas l'élève ne peut recevoir de crédits pour deux cours dans la même matière au même niveau scolaire. Il y a quelques exceptions : cours d'éducation coopérative et cours de langue avec un cours de littérature canadienne.

Notes :

- À compter de 2020, pour obtenir le diplôme de fin d'études secondaires, les élèves ont l'obligation d'achever avec succès trois cours de mathématiques du deuxième cycle du secondaire, à raison d'un par niveau scolaire (10^e, 11^e et 12^e année). Cela signifie que les élèves qui ont entamé leur 10^e année en septembre 2017 ont l'obligation d'achever avec succès trois cours de mathématiques, conformément aux indications. Les élèves qui ont entamé leur 10^e année avant septembre 2017 ont l'obligation d'achever avec succès deux cours de mathématiques pour obtenir le diplôme de fin d'études secondaires, un cours de 10^e année et un autre cours.
- Les plans de programme individualisés (PPI) approuvés par le conseil scolaire pour les élèves ayant des besoins spéciaux sont reconnus pour les crédits.
- Les cours élaborés au niveau local et approuvés par le ministère sont reconnus comme des cours menant à des crédits et comptent dans le calcul du nombre total de crédits pour le diplôme de fin d'études secondaires pour 2019–2020.
- Même si le nombre minimum de crédits exigé pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires est de 18, il est recommandé que les écoles mettent au point des emplois du temps permettant aux élèves d'obtenir 20, 21 ou même 24 crédits. Il convient de concevoir les emplois du temps de façon à tenir compte des besoins, des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves.
- Pour être admissible en vue d'obtenir le certificat d'immersion française, il faut que l'élève ait été inscrit à un programme d'immersion française précoce ou tardive avant son arrivée à l'école secondaire et qu'il respecte toutes les exigences du certificat décrites ici : <https://fsl.ednet.ns.ca/content/french-immersion-certificate>.
- Pour être admissible en vue d'obtenir le certificat de français intégré, il faut que l'élève ait été inscrit à un programme d'immersion française précoce ou tardive avant son arrivée à l'école secondaire et qu'il respecte toutes les exigences du certificat décrites ici : <https://fsl.ednet.ns.ca/content/integrated-french-certificate>.
- Pour l'admissibilité en vue d'obtenir le baccalauréat international, voir le site Web du programme du baccalauréat international (BI) pour la Nouvelle-Écosse ou communiquer avec le coordonnateur du BI dans les écoles : <http://ib.ednet.ns.ca/>.
- Pour en savoir plus sur les crédits de développement personnel, veuillez consulter le site <https://pdc.ednet.ns.ca/>. Veuillez noter que, en juillet 2017, nous avons procédé à une mise à jour de la liste des prestataires.
- Le cours de mathématiques renforcées de 11^e année (d'une année complète, débouchant sur l'obtention de deux crédits) répond aux exigences pour le diplôme en fournissant à l'élève un crédit en mathématiques et un crédit en technologie.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

Sue Taylor-Foley, directrice administrative
Direction de l'innovation, des programmes et des services éducatifs
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 578
Halifax (N.-É.) B3J 2S9
Tél. : 902 424-5745

ou bien
Doreen Redmond, directrice administrative
Direction des programmes et des services de langue française
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 578
Halifax (N.-É.) B3J 2S9
Tél. : 902 424-3927